



ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

Bulletin d'inscription

L'association Cheval Nature du Sud Manche vous propose une randonnée de 2 jours dans le bocage normand, aux alentours de Condé sur Vire.

Tout l'itinéraire de la Vallée de la Vire sera repris, vous permettant de découvrir ou de redécouvrir de nombreux chemins et de magnifiques paysages.

L'hébergement pour la nuit de vos chevaux est compris, des paddocks seront installés.

Pour les cavaliers, juste une tente, un sac de couchage et un matelas seront utiles. Ou juste sac de couchage pour les adeptes de la nuit à la belle étoile !

Le repas du midi pour le premier jour est à votre charge. Nous prévoyons tous les autres (soir du 1er jour, petit déjeuner du 2nd jour et midi du 2nd jour).

Une assistance sera là pour emmener les tentes, matelas, etc. ainsi que le repas, y compris celui du premier midi (les sacoches ne sont donc pas obligatoires).

La commission jeunes.

Bulletin à renvoyer à :
ACNSM
La Haute Boulaye
50300 SAINT BRICE



ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

La randonnée est réservée aux adhérents. Si vous ne l'êtes pas encore, vous êtes les bienvenus ! → <http://www.cheval-nature-manche.fr/article/adhesion-2014-89.html>

Bulletin d'inscription et charte du cavalier à remplir par tous les cavaliers s'inscrivant. Si vous venez à plusieurs, un seul bulletin peut être rempli, en nous précisant si vos chevaux peuvent passer la nuit ensemble ou s'il faut des paddocks séparés.

		Montant :
Nom(s) Prénom(s) :		
Adresse :		
Courriel(s) :		
Assurance(s) : (obligatoire)		
Total du montant :		

Signature(s) du (des) participant(s) :



ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

Charte du cavalier

En tant que participant à une manifestation équestre organisée par l'Association Cheval Nature du Sud Manche, le : __/__/____ à _____, je soussigné(e) _____ m'engage à :

- porter un casque aux normes lorsque je suis à cheval;
- respecter les usagers de la route et des chemins en adaptant mon allure;
- respecter ma monture en adaptant mon allure aux spécificités du terrain (conserver le pas dans les chemins accidentés, proscrire le galop sur la route, garder le pas en ville);
- respecter les consignes de sécurité avec les autres chevaux (distances, ne pas doubler sans avertir, garder son cheval arrêté ou au pas si un autre cavalier est en difficulté...);
- posséder une assurance personnelle adaptée et être à jour au niveau sanitaire pour mes chevaux (RC, vaccins...).

Signature(s) du(des) participant(s) :